

internationales, y compris selon les niveaux observés dans d'autres pays asiatiques. Le projet de loi sur l'organisme de réglementation des assurances (Insurance Regulatory Authority [IRA Bill]) a été déposé au Parlement pour approbation en avril 1997. La création de l'IRA, qui exerce effectivement ses activités depuis la fin de 1996 sans l'adoption du projet de loi, constitue une première étape essentielle à la privatisation du secteur. Pour que les entreprises du secteur privé puissent exercer leurs activités, il faudra aussi adopter une loi afin de supprimer les monopoles actuellement exercés par deux organismes gouvernementaux : la Life Insurance Corporation (LIC), dans l'assurance vie, et la General Insurance Corporation (GIC), dans les assurances IARD.

Plusieurs banques canadiennes exercent déjà des activités en Inde et d'autres entretiennent des liens avec des organismes indiens. On ne sait pas exactement comment ou quand le gouvernement indien compte permettre l'implantation de nouvelles banques ou l'ouverture de nouvelles succursales en Inde. Avant que des lignes directrices à ce sujet ne soient publiées, les nouvelles possibilités seront quelque peu limitées.

Contraintes

L'ouverture du secteur des services financiers et d'assurance est une question délicate du point de vue politique en Inde actuellement. On aura besoin d'une direction politique progressiste et ferme pour atteindre les objectifs de libéralisation.

Dans le domaine des services financiers et de consultation, les entreprises américaines, britanniques et françaises dominent nettement le marché. À ce jour, la présence canadienne est assez limitée. Deux banques canadiennes possèdent des succursales en Inde.

Dans le secteur des assurances, qui n'est pas encore ouvert aux entreprises étrangères, les compagnies d'assurances américaines, britanniques, néerlandaises et suisses, entre autres, ont organisé d'importantes activités de promotion, des missions et des rencontres au plus haut niveau. Plusieurs entreprises canadiennes sont en train d'étudier activement le marché.

Le nombre de permis qui seront émis pour le secteur de l'assurance-vie et pour celui de l'assurance IARD sera la véritable contrainte. Les estimations varient entre 5 et 15 pour chacun des deux secteurs. Bien qu'aucune ligne directrice officielle n'ait été publiée, on croit généralement que les entreprises pourront obtenir un permis pour l'assurance-vie ou un permis pour les assurances IARD, mais non pour les deux. Les lignes directrices pour l'assurance-maladie, qui seront vraisemblablement les premières à être publiées, devraient permettre de mieux comprendre comment l'IRA organisera les activités dans le domaine de l'assurance-vie et dans celui des assurances IARD.

Contexte des affaires

Dans ce secteur en expansion rapide et très visible, la présence canadienne, actuellement limitée, devrait augmenter, car plusieurs banques et autres entreprises canadiennes cherchent activement à se tailler une place en Inde. Avec le renforcement de la participation étrangère, ce marché deviendra de plus en plus concurrentiel.

Dans le secteur de l'assurance, il sera essentiel de choisir un associé local de bonne réputation. Il est probable que l'IRA publiera les directives d'exploitation réelles pour l'assurance-maladie, l'assurance-vie et les assurances IARD sur une certaine période, à mesure que les concepts seront examinés et approuvés. Les entreprises intéressées devront communiquer avec le haut-commissariat du Canada à New Delhi afin d'obtenir les renseignements les plus à jour à mesure qu'ils seront connus.

Plan d'action

La mission fournira aux sociétés canadiennes des secteurs des banques et de l'assurance, en temps opportun, des informations commerciales et des renseignements sur les marchés, en plus de prendre, au besoin, des mesures pour promouvoir les intérêts de ces entreprises. Dans le secteur de l'assurance, il est probable qu'un certain nombre des lignes directrices et des règlements qui seront publiés auront une incidence sur les intérêts canadiens, et nous devons nous assurer que les sociétés seront mises au courant de ces renseignements quand ils seront diffusés.

Bibliographie

Guide commercial sur les marchés des services financiers en Inde

On peut se procurer ce document auprès du Service de renseignements du MAECI :

Tél. : 1-800-267-8376 ou (613) 944-4000;
Télé. : (613) 996-9709
CÉ : sxci.enqserv@extott09.x400.gc.ca
ou

Personne-ressource : M. Terry Greenberg,
responsable de secteur, Inde, PSA, MAECI,
Ottawa
Tél. : (613) 996-5903
Télé. : (613) 996-5897

L'agente chargée de ce secteur en Inde est :

M^{me} Kathleen MacKay
Haut-commissariat du Canada, New Delhi
Tél. : (91-11) 687-6500
Télé. : (91-11) 687-5387
CÉ : delhi.commerce@delhi01.x400.gc.ca

PÊCHE ET PRODUITS DE LA MER

Possibilités

L'Inde est un grand producteur et un exportateur de produits de la pêche. En 1995-1996, les prises pour la pêche en mer et la pêche dans les eaux intérieures se sont élevées à 4,95 millions de tonnes métriques (mtm), dont seulement 296 000 tonnes ont été exportées. La production pour 1996-1997 a été estimée à 5,14 mtm. Le gouvernement indien a accordé la priorité au développement de ce secteur, principalement pour les exportations. La pêche en haute mer relève du ministère des Industries de transformation des aliments (Ministry of Food Processing Industries) alors que la pêche dans les eaux intérieures relève du ministère de l'Agriculture (Ministry of Agriculture). Plusieurs programmes de développement des pêches sont appuyés par la Banque mondiale et d'autres organismes financiers. L'accent principal est mis

sur la pêche en haute mer, sur l'établissement d'écloseries conçues spécialement pour le pacage marin, sur l'amélioration de la capacité des installations de transformation et d'emballage et sur la formation en gestion des pêches.

Les entreprises canadiennes peuvent établir des liens avec des entreprises indiennes pour la pêche en haute mer, avec des ententes de rachat de la production. Il existe aussi des possibilités pour conclure des ententes de coentreprise en vue de réaliser des projets polyvalents visant à améliorer la qualité des poissons et des fruits de mer.

Des sociétés d'experts-conseils canadiennes ont aussi découvert des possibilités au niveau de la prestation de services pour l'industrie de l'aquaculture et cela représente des occasions qui prendront de l'ampleur.

Contraintes

Il y a en Inde plusieurs projets de développement de la pêche établis avec une aide au développement fournie par la Norvège, le Danemark, le Koweït, l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni. L'industrie indienne de la pêche connaît bien la technologie et l'équipement fournis par ces pays. Il faudra faire d'importants efforts de promotion si l'on veut vendre, sur une base commerciale, les compétences canadiennes dans ce secteur.

Contexte des affaires

Comme ce secteur est prioritaire pour le gouvernement indien pour l'exploitation, notamment en vue de l'exportation, plusieurs concessions et facilités sont accordées à l'industrie, comme l'importation de vaccins et de farine de poisson moyennant des droits d'importation avantageux et la permission de nolisier des chalutiers battant pavillon étranger pour la pêche en haute mer. Le financement est facile à obtenir pour l'expansion des exportations et la crevette indienne est populaire dans le monde entier.

Personne-ressource : M^{me} Janet Chater,
responsable de secteur, Inde, PSA, MAECI,
Ottawa
Tél. : (613) 944-1653,
Télé. : (613) 996-5897

